

« Renseignements Critères de priorité »

En cette période particulière, le protocole sanitaire de la DDCS, paru le 5 juin, nous contraint à réduire les capacités d'accueil afin de pouvoir respecter la distanciation sociale imposée entre les enfants.

Nous pourrions donc être amenés à appliquer certains critères de priorité à l'inscription.

Nom et Prénom des enfants	Age	Nom et Prénom des enfants	Age

Merci de bien vouloir cocher en cas de réponse positive et envoyer cette fiche à campdesbruyeres@gmail.com

- ▶ **Les parents font partie du personnel indispensable à la gestion de la crise**
(fournir une attestation de votre employeur à la permanence)
- ▶ **Les 2 PARENTS (ou Le PARENT en cas de famille monoparentale) travaillent en juillet**
(A la permanence, fournir une attestation de votre employeur qui atteste de votre présence obligatoire sur votre lieu de travail en juillet)
- ▶ **Vous habitez une des communes adhérentes à l'association du Camp de Vacances des Bruyères (LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK et WIZERNES)**
- ▶ **Le ou les enfant(s) ont déjà fréquenté les accueils de loisirs du Camp des Bruyères**
- ▶ **Vous inscrivez votre/ vos enfant(s) pour la session complète**
- ▶ **Votre/vos enfant(s) a/ont repris l'école suite à la réouverture de leur établissement**
(une attestation scolaire pourra éventuellement vous être demandée)

Préinscription conseillée par mail
avec un dépôt du dossier à une permanence le plus rapidement possible

Pour cela, **envoyez la Fiche d'inscription** et cette **Fiche « Critères de priorité »** à l'adresse mail suivante : campdesbruyeres@gmail.com

En retour, vous recevrez sur votre boîte mail:

- l'acceptation (ou la mise en liste d'attente) de votre inscription
- un lien pour vous inscrire à l'une des permanences (choisir 1 seule date et 1 seul créneau horaire) afin d'y remettre votre dossier complet et votre paiement

Pour ceux qui n'auraient pas la possibilité de faire cette démarche, il est possible de venir à l'une des permanences de leur choix sans réservation, avec le dossier complet, mais avec le risque de passer après ceux qui ont réservé ou de se voir attribuer un rendez-vous à une autre permanence.

Pour votre venue aux permanences afin de déposer votre/vos dossiers:
- 1 seule personne par famille sans enfant avec port du masque obligatoire
Merci de respecter la distanciation d'un mètre minimum.
Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

Extrait du protocole sanitaire prévisionnel des accueils de loisirs du Camp des Bruyères (version définitive pour cet été rédigée autour du 22 juin en fonction des nouvelles directives gouvernementales)

- *Prise de température à la maison avant le départ pour l'accueil de loisirs (enfants et personnel). Si symptômes ou fièvre (38°C) pas de départ pour l'accueil.*
 - *Dans l'enceinte des accueils de loisirs : port du masque obligatoire pour les adultes et enfants à partir de 11 ans (fourni par les parents), recommandé pour les enfants de 6-10 ans, interdit pour les enfants de 3-5 ans*
 - *Accès exceptionnel sous autorisation des responsables légaux aux accueils de loisirs*
 - *Groupes déterminés pour la période et sans activité commune entre eux:*
. groupes de 10 enfants de 3-5 ans + 2 animateurs . groupes de 11 enfants de 6-15 ans + 1 animateur
 - *Dans chaque accueil, espace intérieur réservé à chaque groupe*
 - *Activités, y compris celles de plein air, organisées dans l'enceinte des accueils ou à proximité immédiate de ceux-ci*
 - *Respect des règles de distanciation sociale lors du transport ou des activités, notamment une distance de 2 mètres lors des activités physiques et sportives*
 - *Salles d'activités équipées en flacons distributeurs de gel ou solution hydroalcoolique*
 - *Lavage des mains des enfants et désinfection du matériel avant et après l'activité*
 - *Désinfection quotidienne des objets fréquemment touchés (poignées de porte, surfaces, sanitaires, sol, véhicules de transport...)*
 - *Entretien des locaux 2 fois par jour*
- ... etc*